



Les droits des usagers en santé à l'épreuve de la crise sanitaire de la Covid-19

Le premier **rapport de la nouvelle mandature de la Conférence nationale de santé (CNS) sur le respect des droits des usagers qui s'inscrit dans le cadre d'une crise sanitaire majeure liée à pandémie au SARS-Cov2** est paru.

Il est conforme à la mission confiée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique (CSP) à la CNS, de manière générale, et par l'article D.1411-42 à son Groupe de travail permanent spécialisé dans le domaine des droits des usagers (GTPDU), en particulier.

Ce document se fonde sur **l'analyse de 109 contributions**, pour la quasi-totalité produites par des membres de l'instance.

La CNS est l'instance nationale de démocratie en santé qui rassemble le plus largement les acteurs de santé. Aussi, ses membres ont-ils activement participé à son élaboration : du choix de l'axe d'analyse à son adoption, en passant par la relecture des textes préparés par le secrétariat général de la CNS, la rédaction de certaines parties, l'élaboration et l'adoption d'amendements.

Ce rapport est le fruit d'un travail coopératif issu des remontées des acteurs du système de santé et largement délibéré dans un cadre démocratique.

Le quorum étant réuni, le rapport a été adopté à l'unanimité en Assemblée plénière le 25 juin 2021. **Ses recommandations socles remises à M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, le 6 juillet 2021, ont été adoptées à l'unanimité** par les membres de la Commission permanente de l'instance, le 2 juillet.

télécharger le rapport complet



OU

la synthèse des recommandations

DANS CE NUMÉRO



Les droits des usagers à l'épreuve de la crise sanitaire
p. 1

RU en établissement de santé : le passe sanitaire
p. 2.

Renouvellement CPAM
p. 3

Renouvellement CPP
p. 3

RU en CDU
p. 4

Témoignage
p. 5

Actualités de la délégation
p. 6 - 7

Agenda
p. 7 - 8



RU en établissements de santé : quelques précisions sur le Passe sanitaire



Pour rappel, les personnes qui se rendent dans les établissements de santé doivent présenter un Passe sanitaire. C'est un QR code obtenu grâce à un schéma vaccinal complet, ou bien un test de dépistage de moins de 72h.

L'instruction du Ministère des Solidarités et de la Santé transmise aux établissements le 13/08/2021 est la suivante. Son application doit pouvoir garantir le respect des droits des usagers :

Le Passe sanitaire s'applique « pour les seules personnes accompagnant ou rendant visite aux personnes accueillies dans ces services et établissements et pour celles qui y sont accueillies pour des soins programmés, sauf en cas d'urgence. »

« **Les soins programmés sont ainsi définis** : tout soin organisé dans **un délai de prévenance suffisant** pour permettre au patient de satisfaire à l'obligation de présentation d'un Passe sanitaire au préalable de sa prise en charge.

Ainsi, les entrées par les services d'urgence ou de maternité des établissements de santé ou dans les consultations de soins non programmés assurées au titre de la permanence des soins mais aussi l'accès à un dépistage, la vaccination, le cas échéant en centre de vaccination, et **les interruptions volontaires de grossesse ne sont pas soumis à la présentation d'un Passe sanitaire**. Toutes les autres prises en charge dont le différé entraînerait une perte de chance pour le patient peuvent également en être **exemptées sur appréciation de l'encadrement médical** ou soignant de l'établissement. Lorsque la prise en charge d'un patient relevant des situations décrites ci-dessus nécessite **l'accompagnement d'un tiers, l'accompagnant peut bénéficier d'une exemption au passe sanitaire sur appréciation des équipes de l'établissement**.

Une attention particulière doit être apportée aux personnes dont les troubles psychiques et/ou le handicap, ou dont la barrière de la langue ou l'éloignement du système de santé peuvent altérer la compréhension de l'obligation de passe sanitaire, de sorte à permettre la prise en charge sans délai de leur demande de soin. A l'occasion de cette prise en charge, une explication complète leur sera cependant **systématiquement fournie, de même que, au besoin, un accompagnement dans les démarches pour se faire vacciner**.

Les droits spécifiques des personnes en fin de vie doivent aussi être garantis par des mesures adaptées dans les lieux de soins. **L'accompagnement, par sa famille et ses proches, d'une personne en fin de vie, atteinte ou pas de Covid-19, doit faire l'objet de mesures organisationnelles adaptées permettant les visites sans avoir à présenter le Passe** mais en respectant les consignes sanitaires et de sécurité.

Dans tous les cas, l'exigibilité du passe sanitaire doit, pour tous les patients et leurs accompagnants, être mise en œuvre avec tact et mesure, en recherchant l'équilibre entre protection des patients et des communautés médico-soignantes contre le risque infectieux et l'intérêt du patient au regard de sa pathologie propre. [...]

La personne qui justifie remplir les conditions du Passe sanitaire, ne peut se voir imposer d'autres restrictions d'accès liées à l'épidémie de covid-19 pour rendre visite à une personne accueillie et ne peut se voir refuser l'accès à ces services et établissements que pour des motifs tirés des règles de fonctionnement et de sécurité de l'établissement ou du service, y compris de sécurité sanitaire. »

L'instruction complète : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19-obligation_vaccinale_et_passe_sanitaire-etablissements_sanitaires_sociaux_et_medico_sociaux-13.08.2021.pdf



Pour en savoir plus :



consultez la Foire aux questions réalisée par le Ministère des solidarités et de la santé

Renouvellement

DEVENIR RU EN CPAM

Après 4 ans de mandat, le renouvellement des représentants des usagers en conseils de Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) aura lieu début 2022. Les candidatures pour ce renouvellement sont attendues pour l'automne prochain. **Un mandat clé**, au cœur du financement des soins, pour porter la voix des usagers dans l'accès à la santé, et pour contribuer aux actions de prévention et de promotion de la santé sur les territoires.

Vous avez envie de vous engager dans la défense de l'accès aux soins dans votre département ? France Assos Santé Hauts-de-France vous propose de participer à une **matinée d'information et d'échanges pour en savoir plus sur ce mandat spécifique**.

Au préalable de votre inscription nous vous invitons à consulter le document suivant : [flyer-devenir-representants-des-usagers-en-CPAM.pdf](#)



Nous attirons votre attention sur 2 critères d'éligibilité :
Avoir moins de 66 ans lors de la désignation (mars/avril 2022) ;
et Ne pas être un professionnel de santé en exercice.

RENOUVELLEMENT DES 2 COMITES DE PROTECTION DES PERSONNES (CPP)

L'ARS des Hauts-de-France lance un appel à candidature afin de procéder à la nomination des membres des Comités de protection des personnes (CPP) qui **seront appelés à se prononcer principalement sur l'évaluation des projets de recherche impliquant la personne humaine**.

Il y a deux CPP dans la région : un à Lille et un à Amiens.

Les CPP sont consultés pour tous les projets de recherches impliquant la personne. Les CPP sont également compétents pour les essais cliniques de médicaments, les investigations cliniques et les études de performance.

Les comités ont notamment pour mission de donner un avis motivé préalablement à toute recherche impliquant la personne humaine. Cet avis, s'il n'est pas favorable, interdit la mise en place de la recherche. Les comités s'assurent notamment que la protection des participants à la recherche biomédicale est assurée (information préalable, recueil du consentement, période d'exclusion, délai de réflexion...), que la recherche est pertinente, que l'évaluation du rapport bénéfice / risque est satisfaisante.

Les délibérations du comité requièrent la présence de 7 membres (dont au moins 3 appartenant au premier collège de professionnel de santé et 3 au deuxième collège, dit « société civile », comprenant au moins un représentant des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé). Chaque CPP est composé de 28 membres **dont 4 représentants d'usagers d'associations agréées**. Les membres sont nommés pour une durée de **trois ans renouvelable**.

Pour candidater :



avant
le 15 octobre

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/renouvellement-des-membres-des-2-comites-de-protection-des-personnes>



DEVENIR
REPRÉSENTANT
DES USAGERS
EN CPAM

Lundi 27 septembre prochain.
De 9h30 à 12h00 à Arras

Les inscriptions se font en ligne.

Inscription

Renouvellement (suite)

DEVENIR RU EN CDU

CDU : un dernier appel à candidatures complémentaire avant la fin du mandat.

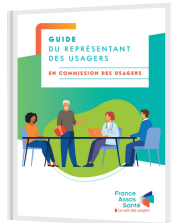
Comme en 2020, l'ARS va procéder à un appel à candidature **complémentaire** auprès des associations agréées de santé afin d'arrêter la désignation de Représentants des Usagers en Commission des Usagers (CDU) pour le reste du mandat actuel de trois ans, **c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 2022**.

Cet appel à candidatures sera publié en octobre/novembre 2021. Il a pour objectif de permettre de combler des sièges encore vacants, en priorité sur les sièges de titulaires (29 sièges de titulaires vacants actuellement dans la région), mais aussi de mettre à jour des désignations impactées par des turnovers réguliers et de toute origine.

Si vous souhaitez prendre un nouveau mandat en CDU, **tenez-vous prêt et rapprochez-vous de votre association !**

Le nombre de candidatures par association n'est pas limité. Les associations doivent saisir une candidature en ligne par siège ciblé : **autant de formulaires que de candidats**.

Pour vous aider dans votre activité vous pouvez vous appuyer sur le **nouveau guide du représentant des usagers en commission des usagers** :



[Consultez-le](#)



[Commandez-le](#)



France Assos Santé communique

Le développement de la notoriété de France Assos Santé auprès du grand public est une condition indispensable à l'efficacité de notre action collective. C'est pourquoi, à quelques mois du début la campagne présidentielle 2022, France Assos Santé a décidé de lancer une **campagne de communication dans la presse et sur les réseaux sociaux, à compter du 18 juillet**.

Le développement de la notoriété de France Assos Santé auprès du grand public est une condition indispensable à l'efficacité de notre action collective. C'est pourquoi, à quelques mois du début la campagne présidentielle 2022, France Assos Santé a décidé de lancer une **campagne de communication dans la presse et sur les réseaux sociaux, à compter du 18 juillet**.

Trois annonces presse ont marqué le début de cette campagne en juillet : une dans le JDD puis deux juillet dans la presse quotidienne régionale en Métropole. En outre, un plan média spécifique a été conçu pour les DOM TOM, en concertation avec les délégations régionales concernées.

A cette occasion, le **logo de France Assos Santé a été adapté** aux codes de communication actuels. Par le jeu des couleurs, ce rafraîchissement permet de faire ressortir les mots « Assos » et « Santé », qui définissent notre identité et notre champ d'action.

Comme vous le constaterez, France Assos Santé a fait le choix de messages incisifs et percutants qui, nous l'espérons, résonneront dans le quotidien des français ainsi que dans les sphères institutionnelles, parmi nos interlocuteurs et partenaires (Cliquez sur le nouveau logo de la délégation pour découvrir ceux déjà parus).

Le manifeste de la campagne est simple et clair. Il souligne l'importance de la démocratie en santé et invite chaque personne à participer pour améliorer sa santé et pour créer un nouveau système de santé, plus humaniste et plus solidaire.

Un kit de communication a été adressé à toutes les délégations régionales et aux associations membres pour leur permettre de décliner et relayer la campagne. D'autres actions de communications viendront compléter le dispositif à la rentrée.



FRÉDÉRIC BORTOLI

UDAF DE L' AISNE

PRÉSIDENT DE LA CDU DE HÔPITAL DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS

RU EN CDU DE 5 ETABLISSEMENTS

RU EN CONSEIL DE SURVEILLANCE DE 2 ETABLISSEMENTS

MEMBRE DES COMMISSIONS PERMANENTE, SPÉCIALISÉE DE LA PRÉVENTION, DES DROITS DES USAGERS DE LA CRSA HAUTS-DE-FRANCE

MEMBRE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE

Merci d'avoir accepté de répondre à nos questions en tant que président de CDU !

C'est très prosaïque en réalité. Ce n'est pas très différent du rôle de représentant d'utilisateur mais il y a un lien plus fort avec l'administration. La présidence, le titre, ça relève un peu nos interventions mais rien ne remplace la reconnaissance pour le travail que nous faisons dans l'institution. Vous pouvez être un président potiche et n'intéresser personne. Et vous pouvez faire un travail où vous allez au fond des dossiers. C'est là que vous êtes vraiment intégré dans la structure. Le titre importe peu. Le principal, c'est la matière et l'utilité qu'on a dans les projets de structure. Le plus important c'est le projet que vous allez pouvoir mener, pas tout seul, que vous menez avec d'autres personnes que vous. Ces projets lancés par l'administration, vous allez peut-être les infléchir dans telle ou telle direction. Quand l'administration voit que vous êtes utile au projet, on vous regarde d'un autre œil. Et c'est là que vous prenez du poids dans l'institution. Après on nous propose des vice-présidences partout. A certains ça fait envie, moi je ne cours pas après les titres. C'est seulement après votre travail concret au service de l'établissement, au service des projets utiles aux usagers que la reconnaissance viendra. C'est simple et c'est comme ça qu'on est reconnu.

En quoi consiste la présidence de la CDU ?

La présidence : déjà, vous ouvrez les débats, et vous les fermez. Mais vous discutez aussi de l'ordre du jour avec le directeur de l'établissement. On décide ça ensemble. Vous aurez une situation un peu particulière dans la structure. Vous allez être l'interlocuteur de la structure. Vous préparez les choses. Un dossier n'arrive jamais comme ça par hasard. Tous les dossiers sont préparés largement en amont et vous allez être une des personnes qu'on va solliciter pour cela. Vous ferez partie plus encore de la vie de l'établissement. Vous vous intégrez sur le temps long, ce n'est pas uniquement sur 3 ans. Cela vient récompenser un investissement. Quand vous êtes adoubé par la structure, la vision qu'on porte sur vous change. La présidence permet une meilleure reconnaissance de l'administration.

Comment s'est passé pour vous le passage de RU à président de CDU ?

Je ne suis pas président partout où je suis RU, parce qu'on est accueilli différemment dans différentes structures. A tel endroit, je suis un RU lambda, la direction me convoque parce qu'elle est obligée, elle n'en tire pas beaucoup de plus-value. D'autres structures ont compris toute la plus-value qu'elles pouvaient tirer. C'est par exemple une petite structure de HAD dans le département de l'Aisne. La directrice, qui était très partisane de ça, m'a intégré. J'ai été élu président et on a fait un projet des usagers dans la structure. C'est la voie royale de rentrer comme ça. Ça les a beaucoup intéressés. Le projet a été adopté, il a été mis en place. [...]

Quels conseils donneriez-vous aux RU en CDU qui se posent la question de se présenter comme Président de la CDU ?

Pour résumer ce que je viens de dire : ce n'est pas un « one shot » à trois ans mais plutôt une vision pluriannuelle. L'idée, c'est d'essayer de voir loin, si vous le pouvez. Je ne dis pas de garantir à la structure que vous êtes là pour 6 ans, ce n'est pas seulement vous qui décidez, c'est votre association qui vous propose comme RU. Pour certains postes, il y a des équilibres entre associations. Mais il faut déjà manifester sa volonté d'être investi à long terme. Et puis engagez-vous concrètement dans un projet de structure. C'est essentiel. Si le projet n'existe pas, essayez de le faire déboucher. Ce n'est pas possible partout, il y a des directeurs qui ne feront rien. D'autres sont intéressés, ils comprennent que ça a un impact beaucoup plus global sur le fonctionnement de la structure. Quand vous avez la chance d'avoir une direction qui est favorable, il faut y aller tout de suite. Tout ne dépend pas de nous mais une partie, surtout quand on a la chance d'avoir en face des personnes intéressées par notre action.




LES ENQUÊTES



Actualités de France Assos Santé en région

Depuis le début de la pandémie Covid-19, la délégation régionale de France Assos Santé est en veille sur le respect de la démocratie en santé au travers de diverses enquêtes. Rétrospective :


Publication : Juillet 2020 


Enquête régionale Hauts-de-France, la démocratie sanitaire en temps de crise

Méthode : enquête qualitative par entretiens téléphoniques

Qui a été interrogé ? 20 Représentants d'Usagers (RU) des Hauts-de-France : 10 hommes et 10 femmes issus des cinq départements de la région.

Quelques résultats : Les Représentants des Usagers (RU) des établissements de santé des Hauts-de-France se sont sentis mis de côté pendant la crise sanitaire de la covid-19. Bien que confinés et pour la plupart oubliés, les RU sont toutefois restés en alerte et ont continué à voir la défense des droits des usagers du système de santé comme capitale.

 <https://hauts-de-france.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/sites/12/2020/09/35412-France-Asso-Sante-24-ages-A4-Enquete-La-democratie-sanitaire-en-temps-de-crise.pdf>


Publication : Janvier 2021 

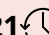
Impact de la crise Covid-19 sur les usagers en matière de santé, Hauts-de-France

Méthode : sondage téléphonique commandé à l'institut Viavoice

Qui a été interrogé ? Les interviews ont été réalisées en ligne du 17 au 22 décembre 2020 auprès d'un échantillon de 800 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus, habitant en région Hauts-de-France. La représentativité a été assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : âge, sexe, profession de l'interviewé, département et catégorie d'agglomération.

Quelques résultats : 45% des habitants de la région Hauts-de-France déclaraient avoir eu des soins annulés, que ce soit dans le cadre d'une déprogrammation ou d'un renoncement. Le sondage a mis en avant des pratiques numériques en matière de santé de plus en plus présentes, mais davantage plébiscitées par un public urbain. Les téléconsultations ont permis la continuité des soins pendant cette crise sanitaire mais elles ne peuvent pas remplacer les consultations traditionnelles pour les populations qui n'ont pas accès au numérique, au risque de creuser des inégalités.

 <https://hauts-de-france.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/sites/12/2021/01/Rapport-Viavoice.-Etude-France-Assos-Sante%CC%81-2021-01-25.pdf>


Publication : Mai 2021 

Un an de crise en Ehpad : la parole aux familles

Méthode : enquête qualitative par entretiens téléphoniques


Qui a été interrogé ? 13 entretiens ont été menés majoritairement auprès de l'enfant ou du conjoint d'une personne âgée dépendante, du 15 février au 25 mars 2021.

Quelques résultats : Les familles n'ont pas compris l'interdiction des visites dans la chambre pendant une durée si longue, les empêchant de veiller au bien-être de leur proche. Les salles de visite communes organisées par les Ehpad en alternative aux visites en chambre ont été particulièrement décriées dans leurs modalités. Les proches des résidents ont été empêchés dans leur rôle d'aidant au quotidien...

 <https://hauts-de-france.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/sites/12/2021/05/Un-an-de-crise-en-EHPAD-France-Assos-Sante-Hauts-de-France-Mai-2021.pdf>



Actualités de France Assos Santé en région suite


Publication : Juin 2021 


ENQUÊTE auprès des Représentants des Usagers en établissements de santé en Commission Des Usagers, résultats pour les Hauts-de-France

Méthode : enquête quantitative par questionnaires

Qui a été interrogé ? 1238 Représentants des Usagers (RU) ont répondu à l'enquête à l'échelle nationale. Pour la région, 65 personnes (34 femmes et 31 hommes) ont répondu. Parmi ces représentants d'usagers, certains ont des mandats en CDU dans plusieurs établissements. Au total, les données ci-dessous couvrent 89 mandats sur un total de 645 mandats pourvus.

Quelques résultats : Dans les Hauts-de-France, les Commissions des usagers ont été globalement moins réunies en 2020 que dans le reste du pays. La participation effective de représentants d'usagers dans des cellules de crise a été très faible. Les représentants d'usagers ont été peu associés aux réorganisations ni même à la communication autour de ces réorganisations.

 <https://hauts-de-france.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/sites/12/2021/06/HdF-Enquete-Nationale-RU-CDU-2021.pdf>

Publication à venir 

Enquête auprès des associations membres sur les impacts de la crise sanitaire sur la vie associative

Méthode : enquête quantitative par questionnaires approfondie par des entretiens téléphoniques

Qui a été interrogé ? L'ensemble des associations membres de France Assos Santé Hauts-de-France étaient invitées à renseigner le questionnaire. Il y a eu 20 répondants dont 10 ont été recontactés pour un entretien téléphonique.

Quelques premières tendances : La crise sanitaire a mécaniquement impacté les activités des associations, les empêchant souvent de jouer leur rôle d'accompagnement dans le parcours des usagers. La vie associative s'en est trouvée fragilisée mais les associations ont aussi su se réinventer.

Les résultats détaillés prochainement !

AGENDA du RU

"Temps d'information et échanges"

Septembre

le 27 Journée d'information
à Arras Représentant des
usagers en CPAM 



Octobre

le 4 Deuxième rendez-vous de l'engagement
en visio des usagers et personnes accompagnées
(par la HAS) 

le 12 Groupe d'échange entre RU en CDU
à Lille 

le 15 Café-rencontre "Le droit des usagers
à Lille + visio en psychiatrie" 

Pour vous inscrire : cliquez sur les icônes bulletins ou 03 66 32 18 88
ou hauts-de-france@france-assos-sante.org

AGENDA du RU (suite)

Nos formations

16-17
septembre
visio

Garantir le bon accompagnement de l'utilisateur en médiation

De quoi va-t-on parler :

- Ce qu'est la médiation et le rôle du RU
- Se préparer et préparer l'utilisateur à la rencontre avec le médiateur

Déroulement : 2 temps d'1h30 sur 2 jours



30 sept.
/1 oct.
Arras

Le RU et la qualité en établissement de santé

De quoi va-t-on parler :

- Les principes d'une démarche qualité du point de vue de l'utilisateur
- Se positionner en tant que RU lors des différentes étapes de la démarche qualité
- Les fondamentaux de la certification V2020

Déroulement : 2 jours



21-22
octobre
Arras

Présider la Commission des Usagers

De quoi va-t-on parler :

- Le rôle et les compétences du président de la Commission des Usagers (CDU)
- L'organisation de la vie de la CDU

Déroulement : 2 journées



26-27
octobre
Amiens

RU en avant ! (formation de base)

Formation destinée aux RU nommés pour un premier mandat dans une instance hospitalière ou de santé publique, n'ayant jamais suivi de formation indemnisée. Formation de base obligatoire !

Déroulement : 2 journées



8
novembre
visio

Vue d'ensemble du Conseil de Surveillance

De quoi va-t-on parler :

- Le fonctionnement de l'instance
- Savoir se positionner en tant qu'utilisateur sur la politique de l'établissement

Déroulement : 2 temps d'1h30 (10h00 -11h30 puis 14 h30 - 16h00)



16
novembre
Arras

Plaintes des usagers, les recours juridiques

De quoi va-t-on parler :

- L'approche juridique de la plainte
- Distinguer les différents types de plaintes selon leur objet
- Les différentes procédures selon l'objet de la plainte, leurs avantages et inconvénients

Déroulement : 1 journée



Attention !!
Nouveau lieu

2
décembre
Lille

Le RU et la médiation en établissement de santé

De quoi va-t-on parler :

- La médiation dans les établissements : spécificité, cadre et limites
- Le rôle du représentant des usagers : accompagner l'utilisateur

Déroulement : 1 journée



6-7
décembre
Arras

RU en avant ! (formation de base)

Formation destinée aux RU nommés pour un premier mandat dans une instance hospitalière ou de santé publique, n'ayant jamais suivi de formation indemnisée. Formation de base obligatoire !

Déroulement : 2 journées



Pour vous inscrire : cliquez sur les icônes bulletins

ou 03 66 32 18 88

ou hauts-de-france@france-assos-sante.org



Nous contacter

Président

Pierre-Marie LEBRUN

03 66 32 18 88

hauts-de-france@france-assos-sante.org

Chargé de mission

Clément BAILLEUL

03 66 32 18 88 / 07 56 34 09 08

cbailleul@france-assos-sante.org

Coordinatrice régionale

Aurélie CASSARIN-GRAND

03 66 32 18 88 / 06.25.47.08.09

acassarin-grand@france-assos-sante.org

Chargée de gestion administrative

Amélie LAROCHE

03 66 32 18 88

alaroche@france-assos-sante.org



Santé Info Droit – 01 53 62 40 30

Ligne d'information et d'orientation sur toutes les problématiques juridiques et sociales liées à l'état de santé.

Lundi, mercredi, vendredi : 14h-18h

Mardi et jeudi : 14h-20h

www.france-assos-sante.org/sante-info-droits

WWW.HAUTS-DE-FRANCE.FRANCE-ASSOS-SANTE.ORG

Suivez-nous sur

